

SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE

Eclairage public : modernisation, exploitation et fourniture d'énergie

EXERCICE 2025

Les prestations

Mutualiser la gestion administrative

G0

G1

Maitriser la fourniture d'électricité sur 8 ans

G2

Optimiser l'exploitation-maintenance

G3

Investir et entretenir

G4

Piloter l'éclairage et innover

G5

Poursuivre les campagnes d'illuminations festives

G6

Moderniser le parc – passage au 100% LED
(-50% de puissance installée)



Les participations des communes

Le Syndicat s'acquitte chaque année auprès de Sorégies-Alterna énergie de toutes les factures de l'activité (travaux, exploitation, fourniture d'énergie)

Le Syndicat conserve à sa charge :

- **100% ou 80%** du montant HT du passage en 100% LED et de la mise en pilotage
- **50% ou 30%** du montant HT des autres travaux
- **50% ou 30%** du montant TTC d'exploitation-maintenance et opérations ponctuelles

Participation annuelle de la commune :

- **20%* du montant HT** du passage en 100% LED et de la mise en pilotage
- **50% ou 70%*** du montant HT des autres travaux
- **50% ou 70 %*** du montant TTC d'exploitation-maintenance et opérations ponctuelles
- **100%** du montant TTC de consommation d'électricité

→Les montants important liés à des travaux pourront être appelés en 15 annuités

Chaque fin d'année les communes reçoivent une communication sur la participation demandée pour l'année n+1 afin qu'elles puissent l'inscrire au budget (compte 65568 en M57).

** Participation spécifique des communes qui **conservent** la Taxe sur les Consommations Finales d'Électricité (TCFE)*

Calendrier

Exercice	Capacité disponible (en nbr de points lumineux)
2025	Complet
2026	Complet
2027	2 000 disponibles
2028	6000 disponibles
2029	6000 disponibles

Cycle annuel de fonctionnement

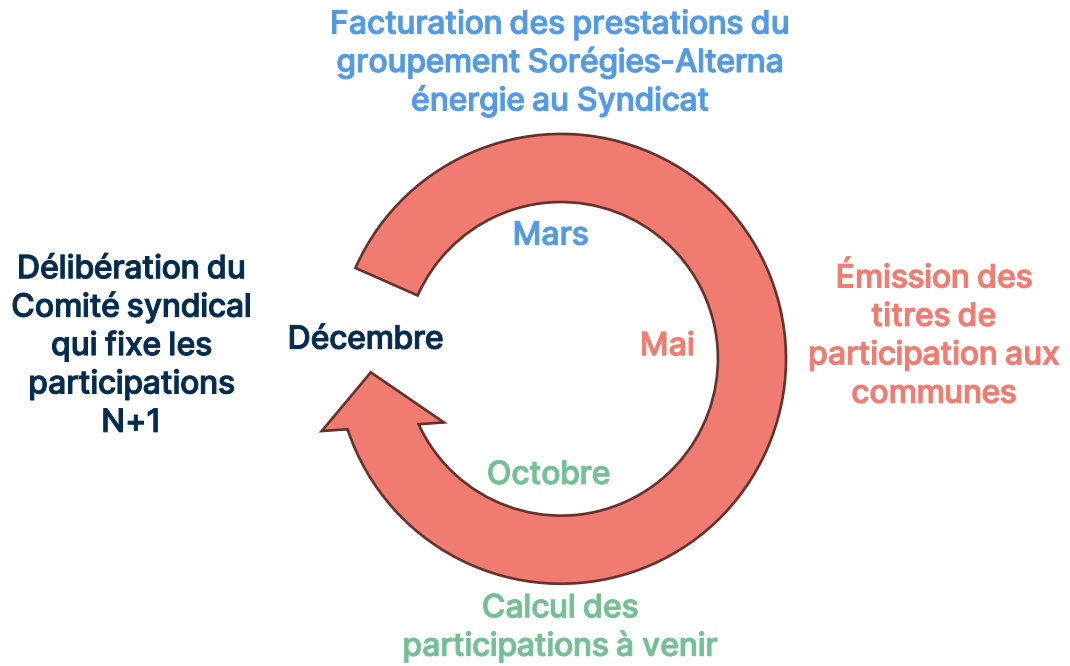

G0 – Gestion administrative

Ce poste est pris en charge à 100% par le Syndicat ENERGIES VIENNE et intègre les prestations suivantes.



Prestations

- La gestion des DT / DICT / ATU
- L'établissement des plans de prévention et sécurité
- L'administration du contrat et gestion des factures
- La gestion des sinistres
- La mise à disposition et à jour du guide technique pour aménageurs tiers
- La réalisation de l'audit contradictoire du patrimoine
- La gestion des certificats d'économie d'énergie
- Coordination avec les gestionnaires de réseaux (SRD/ENEDIS)

G1 – Fourniture d’énergie

Votre fournisseur d’énergie de l’éclairage public

alterna énergie

- Coûts répercutés à 100% à votre commune
- Un approvisionnement d’électricité 100% énergies renouvelables via un contrat d’achat en direct issue du parc éolien de Chaunay (86510)
- Un prix estimé de l’électricité à 0,41 € TTC / kWh
- Optimisation des coûts d’abonnements et puissances (kVA) souscrites.



G2 – Exploitation maintenance

Coût annuel TTC :
38 € / point lumineux

Pour votre commune :
19€ TTC (50%)
ou 27 € TTC (70%) / point lumineux

- Planification de la maintenance préventive (nettoyage, vérifications visuelles, mécaniques et électriques conformément au guide C17-260). Environ 1/5ième des infrastructures visitées chaque année.
- Planification des contrôles périodiques de sécurité afin d'identifier les avaries, inconformités et prévenir tout risque d'électrocution sur les installations.
- Plateforme XMAP et outil de déclaration de panne en ligne (**soregies.wesignal.fr**) pour les élus et habitants.
- Vous serez informé de l'état d'avancement des interventions de maintenance curative en cas de pannes et d 'avaries.



G2 – Exploitation maintenance

Délai d'intervention et de mise en sécurité	6 heures (intervention) + 2 heures (mise en sécurité)
Délai de réparation provisoire	48 heures
Délai de réparation définitive	14 jours ouvrés
Dépannage foyer lumineux isolé	7 jours ouvrés
Dépannage foyer lumineux sensible	2 jours ouvrés
Plusieurs foyers lumineux d'une rue	2 jours ouvrés
Armoire ou départ d'armoire	2 jours ouvrés



G6 – Modernisation du parc & passage 100% LED

1. Une étude photométrique est réalisée avant et après travaux sur votre commune afin de fixer les objectifs et en vérifier les résultats. Vous recevrez un bilan de l'opération.
2. Vous choisissez vos modèles routiers parmi un catalogue de référence harmonisé (voir ci-après).
3. A la réception du plan de financement, votre commune et le Syndicat donneront leurs accords pour engager les opérations. En cas de projets d'enfouissement, le passage en LED se fera dans le même temps.
4. Le financement des travaux est assuré par le Syndicat. Une participation sera appelée auprès des communes qui conservent la TCFE, 1 an après la réalisation et correspondra à **20% du montant HT des travaux.**

La règlementation sur la pollution lumineuse a été anticipé en généralisant la température de couleur à 2 700 Kelvin.

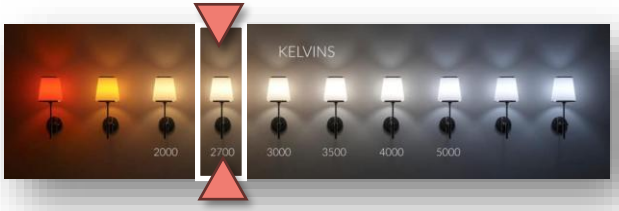



G6 – Le catalogue 1/2

Modèles routiers – lanterne fonctionnelle (724,07 € HT)

RAL : gris 900 sablé

STELIUM	IZYLUM
	
STELIUM en top	**IZYLUM en top**
	

G6 – Le catalogue 2/2

ELIPT



Modèle route secondaire - liaison (1358,12€ HT)

RAL : gris 900 sablé

LINK



Modèle résidentiel- (1005,86€ HT)

RAL : gris 900 sablé

BEAUREGARD



Modèle patrimoine - style (1161,33€ HT)

RAL noir 9005

G4 – Innovation & pilotage

Plusieurs solutions de pilotage personnalisé à distance (via réseaux 4G ou radio)
- à l'armoire
- au point lumineux

Le pilotage à distance permet de réduire les coûts d'intervention en cas de changement d'horaires par exemple.

Possibilité de piloter vous-mêmes vos installations :
- par Bluetooth
- par accès à la plateforme de supervision d'EPNrJ

Possibilité de mettre en place de la détection

Possibilité d'installer des luminaires photovoltaïques autonomes





Le financement des prestations est assuré par le Syndicat. Une participation sera appelée auprès des communes qui conservent la TCFE, 1 an après la réalisation et correspondra à 20% du montant HT des prestations.

1. Édition d'un devis > 2. Accord commune > 3. Signature Syndicat > 4. Lancement des travaux

G3 – Gros entretien & renouvellement

Ce poste permet d'assurer le renouvellement des installations (support, armoire, réseaux, luminaires) en cas d'inconformité ou de vétusté.

Il ouvre la possibilité de réaliser des tests mécaniques des supports (candélabres, poteaux) afin de s'assurer de leur robustesse soit en cas de risque identifié, soit en cas d'âge avancé de l'installation.

Au besoin, une voiture « laboratoire » équipée d'un système de détection d'anomalies sur câble souterrain peut sillonner la commune.



1. En cas de nécessité (ex : demande de votre commune, enfouissement, sinistres, vols, etc.). Un devis sera proposé par Sorégies et partagé avec votre commune et le Syndicat.
2. Après accord de votre commune, le Syndicat signera le devis et Sorégies engagera les prestations.
3. Le financement est assuré par le Syndicat. Selon la nature et l'ampleur des prestations, elles seront comptabilisées en fonctionnement (TTC) ou en investissement (HT).
4. Une participation sera appelée auprès de votre commune 1 an après la réalisation et correspondra à 50 ou 70% du montant HT ou TTC des prestations.

1. Édition d'un devis > 2. Accord commune > 3. Signature Syndicat > 4. Lancement des travaux